



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de présents : 17
 Nombre de votants : 22
 Date de convocation : 19 février 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 26 février 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN, MM. BRUEY, DAUBA, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, MM. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme GARRIDO).

Étaient excusés : Mmes CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (donne procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (donne procuration à Mme REBECHE), Mmes DEGOS (donne procuration à M. LAMOTHE), GARRIDO (donne procuration à M. DUBOS).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville – Tableau des effectifs – Création de poste au sein du Centre Technique Municipal

Dans le cadre du fonctionnement des services du Centre Technique Municipal, il est envisagé de recruter un agent relevant du cadre d'Emploi des « Adjoints techniques Territoriaux » ou du cadre d'emploi des Agents de Maîtrise. Ce poste concernera le secteur des Bâtiments et installations municipales, et principalement suivi ou entretien.

A ce titre il est proposé à notre assemblée :

De déclarer la vacance de poste, temps complet

D'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement sur l'année 2025, les crédits étant prévus au budget principal de la commune

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCLARE la vacance de poste, temps complet.

AUTORISE M. le Maire à procéder au recrutement sur l'année 2025, les crédits étant prévus au budget principal de la commune.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,



Aude PARTOUCHE-SEBBAN

Le Maire,



Jean-Jacques BROQUÈRES